

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
Projet de station de distribution d'hydrogè	1. Intitulé du projet ne des Loges en Josas pour véhicules légers e	t lourds
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Air Liquide Advanced Business	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Alexandre Demangeon - Président Directeur	Général
RCS / SIRET 4 8 7 7 3 5 2	9 2 0 0 0 3 8 Forme juridique	SA à conseil d'administration
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	∍ n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. limensionnement correspondant du projet	122-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'	
1 - a) Autres installations classées pour la	Le projet relèvera de la rubrique 4715 (hydro	
protection de l'environnement soumises à autorisation.	1416 (Stations-service: installations, ouverte	s ou non au public, où l'hydrogène
a autorisation.	gazeux est transféré dans les réservoirs de vé	hicules) à déclaration (installation non
	modifiée dans le cadre du projet)	
	4. Caractéristiques générales du projet	

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Air Liquide Advanced Business (ALAB) exploite une station de distribution d'hydrogène pour véhicules légers et lourds.

Afin d'accroître son développement et pouvoir augmenter sa capacité de distribution d'hydrogène, la société ALAB souhaite remplacer son stockage d'hydrogène en bouteilles de 200 bar - 370 kg par un stockage d'hydrogène de grande capacité de 300 bar - 850 kg. Les stockages tampons moyenne et haute pression ne seront pas modifiés.

Egalement, afin de faciliter les rotations des semi-remorques, la société ALAB souhaite réaliser une troisième voie de stationnement sur son site (voie imperméabilisée).

Enfin, afin de maintenir les effets (thermiques et de surpression), susceptibles de se produire à la suite d'un accident, dans l'enceinte du site, la société ALAB a souhaité agrandir son site en déplaçant ses limites de propriété sur les terrains de la société Air Liquide R&D situés à l'Est du site.

Aucune construction ou démolition n'est prévue dans le cadre du projet : le site déjà existant ne réalise que des aménagements afin de pouvoir augmenter sa capacité de stockage d'hydrogène.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui, la société ALAB souhaite pouvoir répondre aux besoins grandissant de ses clients : mise en place de nouveaux bus fonctionnant à l'hydrogène par la société KEOLIS et SAVAC, développement du marché de l'automobile fonctionnant à l'hydrogène, etc.

Pour cela, ALAB prévoit d'augmenter son stockage d'hydrogène alimentant sa station de distribution afin d'éviter une augmentation exponentielle des flux logistiques en lien avec l'augmentation de la consommation de la station. Cela permettra également de garantir la continuité de service de la station lors des périodes plus longues d'interdiction de circuler, type week-end prolongé, continuité qui ne peut être conserver dans le cas de la configuration actuelle du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site étant existant, la phase travaux du projet sera limitée :

- au déplacement de la limite de propriété afin d'agrandir le site et ainsi assurer un maintenir les effets dans le site des effets (thermiques et de surpression) susceptibles de se produire à la suite d'un accident dans l'enceinte du site
- la création d'une 3ème voie de stationnement (voie imperméabilisée) pour les semi-remorques afin de faciliter les rotations des camions.

Aucune construction ou démolition n'est prévue dans le cadre du projet : la société ALAB ne réalise que des aménagements de son site afin de pouvoir augmenter sa capacité de stockage d'hydrogène.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera exploité de la même manière qu'aujourd'hui :

- des rotations de semi-remorques seront réalisées hebdomadairement par des chauffeurs Air Liquide qualifiés ;
- la zone comprenant les stockages d'hydrogène sera localisée dans une zone clôturée dont l'accès sera limité;
- la zone de distribution d'hydrogène sera en accès libre aux clients souhaitant s'approvisionner en hydrogène.

Des sociétés spécialisées pourront être amenées à intervenir sur le site (avec ou sans le personnel ALAB en fonction des zones d'intervention) afin d'assurer un entretien du site (entretien des espaces verts, gestion des déchets, entretien du bassin d'infiltration, etc.) et la maintenance des installations .

La décision de l'autorité environneme	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc vironnementale au titre des Installations Classées po	ation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le	es unités de mesure utilisées
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Rubrique ICPE - 4715 : Hydrogène		2 t
Rubrique ICPE - 1416 : Stockage ou emp	oloi d'hydrogène	200 kg/j (non modifiée)
Superficie du projet (parcelle hydrauliq	uement indépendante)	2950 m ²
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. $0 \ 2 \circ 0$	7'57"46 Lat. 48°45'37"35
RUE DE LA CROIX BLANCHE 78350 LES LOGES EN JOSAS	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Les Loges en Josas	_'"_ Lat ° _ ' _ " _ _' _ " _ Lat ° _ ' _ " _
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou	oignez à votre demande les annexes n° 2 à d on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? o cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oui X Non
environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été auto	nt les projet et	OUI NON X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le site est situé à environ : - 710 m au Sud de la ZNIEFF de type 1 "Prairies de la vallée du petit Jouy à l'aqueduc de Buc" (n°110001642) - 1 km au Nord-est de la ZNIEFF de type 1 "Aqueduc souterrain du trou sale" (n° 110020336)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Aucun arrêté de protection de biotope n'est recensé dans un périmètre de 10 km autour du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Le site n'est pas localisé au sein d'un parc (national ou régional) ou d'une réserve naturelle (nationale ou régionale). Le parc naturel régional "Haute vallée de Chevreuse" (n°8000017) est situé à 1,8km au Sud-ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le site est localisé sur un territoire soumis au plan d'exposition au bruit des aéronefs de l'aérodrome de Toussus Le Noble (Arrêté Préfectoral du 3 juillet 1985) ainsi qu'à l'Arrêté Préfectoral relatif au classement acoustique des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	\boxtimes		Aucun monument historique n'est localisé à moins de 500 m du site. Le site est localisé dans le périmètre de protection des domaines classés de Versailles et de Trianons - zone tampon de protection du palais et du Parc de Versailles. Le site ALAB n'est pas inclus dans les périmètres de protection des sites classés et inscrits présents sur la commune des Loges en Josas. La commune de Loges en Josas ne fait l'objet d'aucune ZPPAUP ou AVAP.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Aucune zone humide d'importance internationale (site RAMSAR) n'est localisée à proximité du site. De plus aucune zone humide n'a été référencée dans les documents d'urbanisme ou par la cartographie de l'INRA et Agrocampus Ouest

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune des Loges en Josas est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Bièvre (aléa par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau) prescrit le 1 septembre 2017. Ce plan de prévention a été en enquête publique du 04 octobre 2019 au 09 novembre 2019. Le site est hors zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Les sites Basias les plus proches sont à environ: - 160 m au Nord-est du site (IDF7800937 - PROFIL INDUSTRIE, anc. S.A.R.L. EXICO, anc. SOCIETE CETO POLYCHIMIE) - 100 m à l'Ouest du site (IDF7800940 - GERVAIS (S.A. DES ETABLISSEMENTS GERVAIS)) - 140 m au Nord-ouest du site (IDF7800941 - SOCIETE DECAP' YVELINES, anc. S.A. POMPES FUNEBRES GENERALES) Aucun site SIS ou Basol n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du site
	*		Le site est localisé dans une commune classée en zone vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		
Della Valenti milesta.			Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	d'eau.
Dans un site inscrit ?		X	Le site est hors du périmètre du site inscrit de la vallée de la Bièvre
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 3,9 km au Sud-ouest du site (zone Natura 2000 Directive Oiseaux FR1112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches)
D'un site classé ?	X		Le site est localisé dans le périmètre de protection des domaines classés de Versailles et de Trianons

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Aucun prélèvement d'eau ne sera nécessaire pour le fonctionnement de l'installation ou de tout équipement sur le site
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Le site prévoit d'imperméabiliser une partie supplémentaire de son site. Les eaux pluviales sont et seront traitées et infiltrées via un bassin spécifique.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		La démolition de la clôture s'accompagne d'un excédent en matériaux inerte. La création de la voie de stationnement pourra engendrer un léger excédent de terres qui sera en priorité réutilisé sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	\times		Le projet nécessitera l'utilisation de matériaux pour la création de la zone de stationnement et de la nouvelle clôture. Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Le projet s'implante sur un site existant et ne va pas consister à perturber, dégrader ou détruire des zones de biodiversité environnantes. L'agrandissement du site est réalisé sur des parcelles déjà exploitées par le groupe Air Liquide (faune et flore déjà anthropisées).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	Le site et le projet sont suffisamment éloignés des zones Natura 2000 pour ne pas avoir d'impact sur celles-ci

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet s'implante sur un site existant et ne va pas consister à perturber, dégrader ou détruire des zones de biodiversité environnantes. Il est également suffisamment éloigné des zones sensibles énumérées au 5.2 pour ne pas les impacter
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet s'implante sur un site existant. L'agrandissement du site est réalisé sur des parcelles déjà exploitées par le groupe Air Liquide.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes		Le site est : - dans une zone soumise à un aléa moyen de retrait-gonflement des sols argileux - hors zone inondable - dans une zone de potentiel de catégorie 1 (faible) pour le radon - dans une zone 1 (très faible) d'exposition au séisme
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le projet ne sera à l'origine que de rejets atmosphériques d'hydrogène ou de rejets aqueux d'eaux pluviales. Des rejets négligeables de gaz à effet de serre sont possibles au niveau des groupes froids (fuites) Aucun risque sanitaire n'est attendu dans le cadre du projet (émission temporaire d'hydrogène uniquement, eaux pluviales traitées avant infiltration)
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le trafic du site sera augmenté de : - 5 bus fonctionnant à l'hydrogène supplémentaires par jour ; - 45 véhicules utilitaires, taxis et véhicules particuliers fonctionnant à l'hydrogène supplémentaires par jour ; - 3 semi-remorques fonctionnant au gazole supplémentaire par mois pour livrer le site en hydrogène
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Le site sera source de bruit limité lié au trafic sur le site et au fonctionnement des installations

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Aucune odeur n'est attendue dans le cadre du projet (les rejets atmosphériques du projets ne sont pas à l'origine d'odeur) Aucune nuisance olfactive n'est recensée dans les environs du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le projet ne sera pas à l'origine de vibration significative. Aucune source de vibration n'est recensée dans les environs du projet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Les éclairages sont présents sur le site afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel pouvant être présents temporairement sur le site. Le site est impacté par la pollution lumineuse de la ville - région parisienne.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les émissions atmosphériques liées à l'exploitation du site sont : - Les rejets canalisés d'hydrogène liés aux purges des flexibles de distribution des bus et des véhicules légers ; - Les rejets diffus liés aux trafics des véhicules fonctionnant au gazole (semi-remorque et véhicules d'entretien); - Les rejets diffus des groupes froids (fuite - quantité négligeable).
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le site ne sera pas à l'origine de rejet industriel. Seules les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées seront générées par le site.
	Engendre-t-il des effluents ?			Le site ne sera pas à l'origine de rejet industriel. Seules les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées seront générées par le site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Des déchets liés au fonctionnement de l'installation (bouteilles d'azote), à son entretien (produits dangereux : huile, graisse, etc.) et aux passages d'usagers (déchets de type plastique et papier) seront les seuls déchets générés par l'installation. Les quantités de déchets produits sont relativement faibles.

Le site étant existant et le projet étant uniquement une augmentation de capacitiés de stockage d'hydrogène, aucune modification des activités numaines (cariculiture, urbonisme, oménagements), notamment l'usage du sol? A.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets exista approuvés? Oui Non Signature Non Sign	Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	Le site, bien que présent dans un périmètre de protection des domaines classés de Versailles et de Trianons, n'est pas visible depuis les différents monuments (présences de bâtiments entre le site et les monuments) et le projet ne s'accompagne pas de construction de bâtiments ou d'installation plus hautes que celles existantes.
approuvés ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles : Aucun projet n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le présent projet. Aucun projet n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le présent projet. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage	X	
Aucun projet n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le présent projet. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	approuvés	?		
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales seront récupérées dans un réseau spécifique jusqu'au bassin permettant de traiter (par phyto-épuration) et infiltrer les eaux.

Un contrat annuel sera mis en place avec une société spécialisée pour l'entretien des espaces verts.

L'ensemble des mesures déjà présentes sera conservé (présence d'évent pour le rejet occasionnel d'hydrogène, gestion des déchets, etc.).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur un site existant (insertion paysagère déjà réalisée, anthropisation de la zone, etc.) et ne consiste qu'en l'augmentation des capacités de stockage d'hydrogène, la création d'une voie de stationnement et l'agrandissement des limites de propriété (sur une zone déjà exploitée par le groupe Air Liquide) pour maintenir les effets thermiques et de surpression dans l'enceinte du site.

De plus, les enjeux environnementaux au droit du site sont très limités : bien que situé dans les périmètres de protection du palais et parc de Versailles, le site n'est pas visible depuis le monument.

Ainsi le site semble pouvoir être dispensée d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

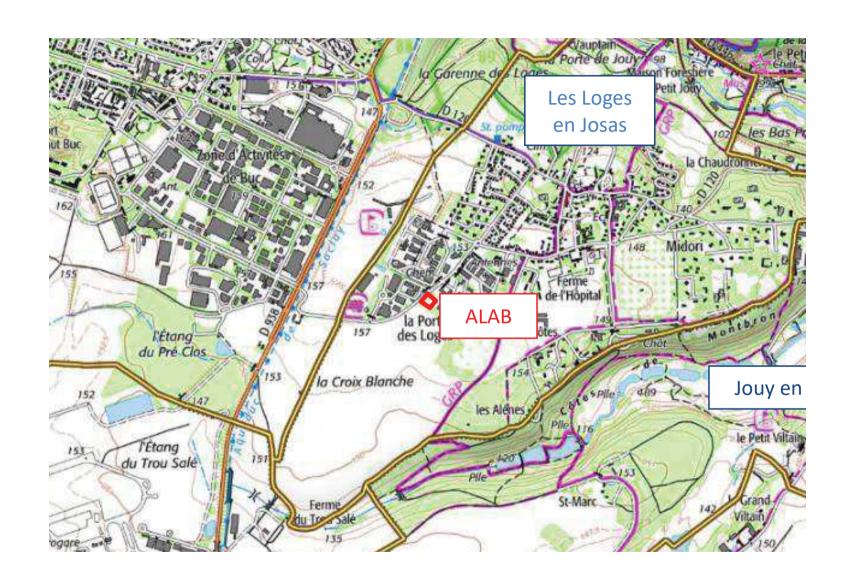
Г			
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - $\operatorname{non\ publié}$;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres a	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les quelles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Sassenage le, 9 Mars 2020
Signature	AIR LIQUIDE ADVANCED BUSINESS SA au Capital de 136 450 000 Euro RCS Paris 487 735 292 2 rue Clémencière - BP 15 38360 SASSENAGE Tél.: +33 (0) 4 76 43 68 21
	Fax: +33(0) 4 76 50 52 20

N° TVA Intra. Com. : FR76 487 735 292

rapportation of the control of the c

Herm gravity of the control of the c



Photographie du site



